

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Héliène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Acquisition d'un tracteur pour le services techniques

Monsieur le Maire présente au Conseil plusieurs devis concernant l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

La SAS RUAUX de MAROLLES (14) : 1 tondeuse de marque GRILLO FD 2200 au prix de 33 500 € hors taxes
L'entreprise propose également la reprise du tracteur John Deere pour un montant de 2500 euros.

La SAS AUBER GARDENTECH de CLARBEC (14) : 1 tondeuse de marque MATRA au prix de 33 166,67 € hors taxes
moins la reprise du John Deere pour un montant de 2 333,33 euros.

La SARL ANNE et FAYE MOTOCULTURE de LISIEUX(14) : 1 tondeuse ISEKI SF237HD52VR au prix de 39 050,00 €
hors taxes moins la reprise du John Deere pour un montant de 1 500,00 euros hors taxes

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'entreprise RUAUX de MAROLLES est la mieux disante, car elle garantit les pièces et main d'oeuvre pour une durée de 3 ans contre 2 ans pour les autres sociétés. De plus, elle offre une meilleure reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par Voix Pour) décide :

- d'acquérir un tracteur tondeuse de la marque GRILLO
- de céder le tracteur John Deere à la société RUAUX de MAROLLES pour un montant de 2 500 euros
- de retenir l'offre de la société RUAUX de Marolles s'élevant à 33 500 euros hors taxes soit 40 200 euros toutes taxes comprises.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 2182 (opération d'équipement n° 138) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) décide :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 027-212706295-20250401-MA_DEL_2025_045-DE



- d'acquérir un tracteur tondeuse de la marque GRILLO.
- de céder le tracteur John Deere à la société RUAUX de MAROLLES pour un montant de 2 500 euros hors taxes.
- de retenir l'offre de la société RUAUX de MAROLLES s'élevant à 40 200 euros toutes taxes comprises.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 2182 (opération d'équipement n° 183) de la section d'investissement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 03/04/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

